



Formation Risque amiante - Initiale - Sous-section 4 - Encadrant technique - 35h - 5 jours

CPF

Formacode

22265

Attestation de compétence délivrée

oui

Objectifs

- Connaître les risques liés aux opérations pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante
- Être conforme aux obligations réglementaires
- Définir les procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante et les modes opératoires à intégrer dans un plan de prévention ou un PPSPS.

Niveau de prérequis

- Certificat médical d'aptitude au poste de travail
- Avoir + de 18 ans
- Maîtriser la langue française (lire et écrire) - pour les formations en langue étrangère, nous consulter

Public concerné

L'employeur et tout travailleur possédant, au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques pouvant être amené à effectuer les interventions.

Nos formations sont ouvertes aux travailleurs en situation de handicap dans le respect de l'arrêté du 23 février 2012. Nous consulter.

Suivi de l'action de formation

- Évaluation théorique (questionnaire à choix multiples et/ou questionnaire à réponses courtes)
- Évaluation pratique avec analyse d'une situation concrète.

A l'issue de ces contrôles de connaissance et à la présence pendant les 35 heures du stagiaire, une attestation de compétence N°1 valable 3 ans lui sera délivrée, ce qui lui permettra de pouvoir rédiger les modes opératoires et encadrer des interventions susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.

Validation

Les modalités de l'évaluation des acquis de la formations préalable personnel « Encadrant technique» sont formalisées par l'arrêté du 23 février 2012 comme suit :

Épreuve théorique de 20 mn élaborée à partir d'un questionnaire à choix multiples et/ou à réponses courtes permettant d'évaluer le stagiaire sur ses connaissances relatives notamment à :

- Les risques pour la santé et les facteurs synergiques de risques
 - La réglementation relative à la prévention des risques liés à l'amiante
 - Les documents lui permettant d'avoir la connaissance de la présence d'amiante
 - Les moyens de protection, les limites d'efficacité des EPI, le choix des méthodes de travail et des équipements de protection des travailleurs en fonction de l'évaluation des risques.
 - Les destinataires du mode opératoire
- si note < 10 : échec
- si note ? 12 : rattrapage à l'oral
- si note > 12 : réussite

Épreuve pratique de 60 minutes : incluant l'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire afin de vérifier notamment son aptitude à :

- Évaluer les risques liés à l'intervention : 4/20
 - Mettre en œuvre les principes de prévention (mode opératoires, moyens de protection, décontamination) : 8/20
 - Réagir en cas d'incident / d'accident : 3/20
 - Mettre en œuvre les modalités de restitution de la zone après l'intervention et gérer l'élimination des déchets amiantés : 5/20
- si note < 10 : échec
- si note ? 14 : rattrapage à l'oral
- si note > 14 : réussite

A l'issue de ces contrôles de connaissance et à la présence pendant les 35 heures du stagiaire, une attestation de compétence N°1 valable 3 ans lui sera délivrée, ce qui lui permettra de pouvoir rédiger les modes opératoires et encadrer des interventions susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.

Programme

Formation Risque amiante - Initiale - Sous-section 4 - Encadrant Technique - 35 heures

- Caractéristiques et propriétés de l'amiante, produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante et leurs modalités d'identification + terrains amiantifères
- Effets sur la santé : pathologies bénignes/malignes + effet du tabac
- Exigences réglementaires : Code de la Santé Publique
- Risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, chimiques, chute, ...)
- Code du Travail
- Code de l'Environnement (gestion des déchets)
- Rédaction des modes opératoires conformément aux dispositions du Code du Travail et procédures à communiquer aux opérateurs.
- Connaître + analyse critique des documents exigibles lors d'interventions sur des immeubles bâtis (NFX46-020 + obligations du donneur d'ordre)
- Connaître les produits ou procédés de substitution
- Connaître les sanctions pénales applicables à l'employeur
- Méthodes de travail et procédures à communiquer aux opérateurs
- Les équipements de protection (EPI, EPC)
- Définir et communiquer les situations d'urgence aux opérateurs
- Travaux pratiques sur plate-forme pédagogique chantier fictif

Durée et coût

Nbre d'heures total : 35h

Coût horaire : 35.71€ HT (42.86€ TTC)

Coût par personne : 1,250.00€ HT (1,500.00€ TTC)

Sessions programmées